



N° OJ : 21

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/03/2020**Objet :** Subvention Bruxelles Environnement 2019.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège en sa séance du 22/08/2019 d'autoriser la participation à l'appel à projets à l'intention des communes et CPAS bruxellois pour la mise en oeuvre de projets environnementaux durables de Bruxelles Environnement et d'approuver le dossier de candidature;

Considérant que la Ville de Bruxelles a obtenu cette subvention;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique :

La convention entre Bruxelles Environnement et la Ville de Bruxelles concernant la subvention 2019 pour la mise en oeuvre du projet Food for change est adoptée

Annexes :